

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

25 mai 2020

Compte rendu sommaire

Présents : VIDAL Monique, GUIRAUD Jean-Pierre, FRONT Gérard, BOUXIN BEGEAULT Catherine, OURLIAC Elodie, PELISSIER Serge, MONTANT Catherine, TARDIEU Régis, GUIRAUD Magali, SALACROUP Jessy, GUIRAUD Dominique.

Absents (représentés) :

Absents :

○ SÉANCE A HUIS CLOS :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la séance à huis clos excepté la secrétaire de mairie et un correspondant presse, en raison de la crise sanitaire actuelle du COVID-19.

○ ELECTION DU MAIRE :

Madame Monique VIDAL, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

○ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints. Madame le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Ce pourcentage donne pour la commune de VERDUN-EN-LAURAGAIS un effectif maximum de trois adjoints. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au Maire.

○ ELECTION DES ADJOINTS :

Madame le Maire propose Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD, qui, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Madame le Maire propose Monsieur Gérard FRONT, qui, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Madame le Maire propose Catherine BOUXIN BEGEAULT comme troisième adjoint. Madame Jessy SALACROUP se propose candidate. Madame Catherine BOUXIN BEGEAULT a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée, avec 7 votes pour Madame Catherine BOUXIN BEGEAULT, 3 votes pour Madame Jessy SALACROUP et 1 blanc.

○ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l'élu local et remet une copie aux conseillers municipaux.

○ INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

A compter de ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer au Maire et à ses adjoints l'indemnité prévue soit :

- Pour Madame Monique VIDAL, Maire,
25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD, 1^{er} adjoint
- Pour Monsieur Gérard FRONT, 2^e adjoint,
- Pour Madame Catherine BOUXIN BEGEAULT, 3^e adjoint
9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

valeur du point d'indice et payées trimestriellement. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

o **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Le conseil municipal accorde à Madame le Maire les délégations visées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager des dépenses pour le compte de la commune dans la limite d'un montant plafond de 4 000 €.

o **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX SYNDICATS ET A L'INTERCOMMUNALITÉ :**

Le Conseil Municipal désigne comme délégués :

SYNDICAT AUDOIS D'ENERGIES ET DU NUMERIQUE (SYADEN) :

Titulaire : Madame Monique VIDAL.

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD.

SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS (SLA) :

Titulaire : Madame Monique VIDAL.

Suppléant : Madame Catherine MONTANT.

SIVU (Regroupement pédagogique des communes de VERDUN-EN-LAURAGAIS et VILLEMAGNE) :

Titulaires : Madame Monique VIDAL, Madame Catherine BOUXIN BEGEAULT, Madame Magali GUIRAUD.

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD.

SYNDICAT DU FRESQUEL :

Titulaire : Monsieur Régis TARDIEU.

Suppléant : Monsieur Dominique GUIRAUD.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM) :

Titulaire : Madame Monique VIDAL

Suppléant : Monsieur Gérard FRONT.

o **DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS (CCCLA) :**

Le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Titulaire : Madame Monique VIDAL.

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD.

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 26 mai 2020.

Le Maire,
Monique VIDAL

